

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 523**14 mai 2003****SOMMAIRE**

AIG/Lincoln Schatzbogen Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.....	25091	Intergas Europe S.A., Luxembourg	25104
Airdix S.A., Luxembourg.....	25082	Leven Gestion International S.A., Luxembourg ..	25086
Airdix S.A., Luxembourg.....	25082	Lux-Euro-Stocks Advisory S.A. Holding, Luxembourg	25083
(Les) Amis de Pirajá, A.s.b.l.....	25102	Lux-Plus S.A. Holding, Luxembourg.....	25079
Avin S.A., Luxembourg	25095	Luxbond Advisory S.A. Holding, Luxembourg ...	25080
Benelux Taxis, S.à r.l., Luxembourg.....	25090	McKesson Information Solutions Finance, S.à r.l., Luxembourg.....	25091
BIP, S.à r.l., Bureau Immobilier et Promotions, S.à r.l., Luxembourg	25058	McKesson Information Solutions Holdings, S.à r.l., Luxembourg	25090
Carnegie Fund Management Company S.A., Luxembourg.....	25094	McKesson Information Solutions International, S.à r.l., Luxembourg	25089
China Insurance Company S.A., Luxembourg ...	25080	Modernac S.A., Luxembourg.....	25087
CO.DE.FIL. Trading S.A., Luxembourg.....	25058	Modernac S.A., Luxembourg.....	25087
Coastline Investment S.A., Luxembourg.....	25088	Moog Hydrolux, S.à r.l., Luxembourg	25103
Coastline Investment S.A., Luxembourg.....	25088	NerveWire S.A., Luxembourg	25082
ConocoPhillips Global Funding, S.à r.l., Luxembourg.....	25062	NG Partners S.A., Bertrange	25086
Cristalline S.A., Luxembourg	25088	Norvest Sicav, Luxembourg	25083
Dominion Capital (Europe) S.A., Luxembourg... ..	25103	Omnium for Industrial Equipment S.A.H., Luxembourg	25084
Finor Luxembourg S.C.A., Luxembourg	25066	Picabo S.A.H., Luxembourg-Kirchberg	25099
Flosystems S.A., Luxembourg	25087	Pine Grove (Luxembourg) S.A., Luxembourg... ..	25099
G & J Holding S.A., Luxembourg	25085	Proru II, S.à r.l., Soleuvre	25093
G.E. Capital Fleet Services, S.à r.l., Luxembourg-Findel	25101	Radial S.A., Luxembourg.....	25104
G.E. Capital Fleet Services, S.à r.l., Luxembourg-Findel	25101	Rainer Trierweiler, S.à r.l., Mertert	25096
Gestion RTA S.A., Senningerberg	25102	SIDL, Skol International Development Luxembourg S.A., Luxembourg.....	25100
Gestion RTA S.A., Senningerberg	25102	SIDL, Skol International Development Luxembourg S.A., Luxembourg.....	25101
Gestion RTA S.A., Senningerberg	25102	Société Financière Percal S.A., Luxembourg ...	25104
Global Diversified Sicav, Luxembourg.....	25085	T & M Holding S.A., Luxembourg.....	25079
Grevillea Holding S.A., Luxembourg	25095	Texaco Luxembourg S.A., Luxembourg	25103
Grevillea Holding S.A., Luxembourg.....	25096	TRA.MA. Holding S.A., Luxembourg	25081
Groupe Stic International S.A., Luxembourg	25089	Universal Management Services, S.à r.l., Luxembourg.....	25081
Hautval Enterprises S.A.H., Luxembourg	25081	Valuga S.A.H., Luxembourg	25061
I.C.S., S.à r.l., Luxembourg.....	25061	Veng Lei International Holdings S.A., Luxembourg.....	25100
I.C.S., S.à r.l., Luxembourg.....	25061	Vizcaya Holdings S.A., Luxembourg.....	25066
IIIT S.A., Luxembourg.....	25084	Vizcaya Holdings S.A., Luxembourg.....	25066
IIIT S.A., Luxembourg.....	25085		
Image One S.A., Luxembourg	25103		
ING Belgium International Finance S.A., Luxembourg.....	25099		

BIP, S.à r.l., BUREAU IMMOBILIER ET PROMOTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2145 Luxembourg, 115, rue Cyprien Merjai.
R. C. Luxembourg B 36.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05703, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2003.

Signature.

(019023.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

CO.DE.FIL. TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 93.009.

STATUTS

L'an deux mille trois, le dix avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société de droit Panaméen LOZANO S.A., avec siège social à Panama.

2.- Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange.

Lesquels comparants ont déclaré constituer par les présentes une société luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme et d'en arrêter les statuts comme suit:

Titre Ier.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. La société est une société luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme. Elle est dénommée: CO.DE.FIL.TRADING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou de la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger sur résolution du Conseil ou sur déclaration d'une personne dûment autorisée à cet effet par le Conseil. Cette mesure temporaire ne pourra toutefois avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera de nationalité luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et de licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. La société est établie pour une durée indéterminée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Titre II.- Capital social, Actions

Art. 5. Le montant du capital souscrit est de EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, qui au choix de l'actionnaire seront nominatives ou au porteur, sauf disposition contraire de la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Art. 6. La société peut racheter ses propres actions conformément aux conditions prévues par l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été amendé par la loi du 24 avril 1983.

Titre III.- Administration, Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, actionnaires ou non. Les sociétés peuvent faire partie du Conseil.

Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires.

Les administrateurs et commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leur nombre et la durée de leur mandat et qui pourra les révoquer à tout moment. Ils pourront être réélus.

Ils pourront être nommés pour plus de six années sauf renouvellement de leur mandat. Leur mandat cessera immédiatement après l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'année de l'expiration de leur mandat.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désignera un président parmi ses membres. Il pourra élire un ou plusieurs Vice-Présidents. En cas d'empêchement du Président ou d'un Vice-Président, un administrateur est désigné par le Conseil pour le remplacer.

Art. 9. En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, la prochaine assemblée générale procédera à la nomination définitive. Le mandat d'un administrateur ainsi nommé cessera à l'époque où aurait pris fin celui de l'administrateur qui le remplace.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunira sur convocation du Président du Conseil, du Vice-Président ou de deux administrateurs.

Les réunions se tiennent au lieu, au jour et à l'heure indiqués dans les avis de convocation. Toutes les réunions du Conseil seront tenues conformément aux règles établies par le Conseil à sa seule discrétion.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les administrateurs empêchés peuvent émettre leur vote par écrit ou même par télégramme. Ils peuvent également donner pouvoir de les représenter aux délibérations et de voter en leur nom, un autre membre du conseil, sans qu'un administrateur puisse représenter plus d'un de ses collègues. Dans l'un comme dans l'autre cas, l'administrateur empêché sera réputé présent à la réunion.

Les résolutions du Conseil sont prises à la majorité des votes émis. En cas de partage de voix, celle du Président est prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 11. Les décisions du Conseil sont constatées dans des procès-verbaux signés par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux sont signés par un administrateur et une personne à ce désignée par le Conseil.

Art. 12. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui intéressent l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou par les présents statuts.

Le Conseil d'Administration peut notamment, sans que la présente énumération soit limitative, passer tous actes et tous contrats en vue de la réalisation de l'objet social de la société: faire tous apports, transferts et souscriptions, participer à toutes sociétés, associations, participations ou engagements financiers relatifs à ces opérations: recueillir toutes sommes dues à la société, en donner valable quittance, faire autoriser tous retraits et transferts de fonds, revenus, créances et titres appartenant à la société. Il peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, y compris par voie d'obligations, avec ou sans garantie: accorder toutes sûretés et compromis; créer et accepter toute hypothèque ou autre garantie, avec ou sans clause d'exécution forcée; renoncer à tout privilège, droit et hypothèque, actions résolutoires et droits réels, accorder mainlevée avec ou sans paiement de toute inscription de privilège et d'hypothèque ainsi que toute injonction de paiement, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements de quelque nature qu'ils soient; accorder mainlevée de toute inscription d'office le tout avec ou sans paiement.

Le conseil représente la société vis-à-vis des tiers, autorités et administrations, et fera toute procédure devant toute juridiction comme demandeur ou comme défendeur, obtiendra tous jugements, décisions et arrêts et les fera exécuter, transige et conclut tout compromis en toute matière dans l'intérêt de la société.

Art. 13. La gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion peuvent être déléguées à des administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés, nommés et révoqués par le conseil d'administration qui fixe leurs attributions. Lorsqu'une délégation de pouvoirs est faite au profit d'un membre du Conseil, une autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires est requise.

A l'égard des tiers, la société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le Conseil.

Les tiers délégués du conseil n'engageront la société à l'égard des tiers que conformément aux mandats spéciaux et explicites leur conférés par le conseil d'administration.

Art. 14. Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Titre IV.- Assemblées générales

Art. 15. L'assemblée générale ordinaire se réunira de plein droit chaque année, le 2^{ème} jeudi du mois de juin à 10.30 heures, dans la commune où se trouve le siège social, soit à ce dernier, soit à l'endroit indiqué dans les convocations. Dans le cas où ce jour serait un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure. Pour les besoins de ces statuts, un jour ouvrable signifie un jour d'ouverture des banques à Luxembourg.

Art. 16. Les assemblées seront convoquées de la manière indiquée dans la loi luxembourgeoise. Les avis de convocation pour toute assemblée générale devront remplir les exigences imposées par la loi quant à leur contenu et leur publication. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés, une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire peut avoir lieu sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent se faire représenter par un mandataire même non actionnaire. La forme des pouvoirs doit être admise par le conseil d'administration.

Art. 17. L'assemblée générale dispose de l'affectation et de la distribution du bénéfice net; elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou pour ratifier les opérations de la société, donner décharge au conseil d'administration et au com-

missaire, procéder aux nominations ou aux renouvellements des mandats et pour approuver les bilans et comptes de pertes et profits qui lui sont soumis par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Les assemblées générales ordinaires annuelles et les assemblées générales ordinaires réunies extraordinairement prendront leurs décisions à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Titre V.- Année sociale

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits de la société, conformément aux règles comptables prescrites par la loi luxembourgeoise.

Art. 19. L'assemblée générale entendra les rapports des administrateurs et des commissaires et discutera le bilan. Après approbation du bilan, l'assemblée générale des actionnaires adoptera par un vote spécial la décharge à donner aux administrateurs et aux commissaires.

Art. 20. L'excédent tel qu'il résulte des comptes, défalcation faite des frais généraux et de fonctionnement, charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Du bénéfice net ainsi déterminé il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire, lorsque la réserve légale aura atteint le dixième du capital souscrit. L'affectation du solde bénéficiaire sera déterminée annuellement par l'assemblée générale des actionnaires sur proposition du Conseil d'Administration.

Cette affectation peut comprendre la distribution de dividendes, la création ou le maintien de fonds de réserve, de provisions et un report à nouveau.

Tout dividende fixé sera payable au lieu et place que le Conseil fixera. L'assemblée générale peut autoriser le conseil à payer les dividendes en toute devise et, à sa seule discrétion, fixer le taux de conversion des dividendes dans la monnaie de paiement effectif.

Titre VI.- Généralités

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que les modifications qui lui ont été apportées ultérieurement, seront d'application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription - Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- LOZANO S.A., trois cent neuf actions	309
2.- Monsieur Edmond Ries, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration - Evaluation des frais

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26 et 27 de la loi précitée concernant les sociétés et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros.

Réunion en Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, représentant l'intégralité du capital, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide que, exceptionnellement et à titre transitoire, le premier exercice commencera le jour de la constitution de la société pour prendre fin le trente et un décembre 2003.

Par conséquent, la première assemblée générale annuelle ordinaire se tiendra en 2004.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme comme administrateurs pour une durée d'un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2004:

1.- Monsieur Teodore Di Stasi, né à Galiate (Italie), le 5 janvier 1971, demeurant au 36, Via Battistini, 28100 Novarra (Italie).

2.- Monsieur Paolo Pichezzi, né à Rome (Italie), le 23 mai 1943, demeurant à Corso XXIII Marzo 211A, 28100 Novarra (Italie).

3.- Monsieur Giovanni Pagani, né à Uboldo (Italie), le 20 février 1941, demeurant au 17, Via V.Veneto, Castellanza (Italie).

L'assemblée autorise la nomination de Monsieur Di Stasi aux fonctions d'administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle pour engager la société.

Troisième résolution

Est nommée commissaire aux comptes pour la durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2004:

La société anonyme AUDIEX S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 15, rue de la Chapelle L-1325 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. Ries, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, vol. 138S, fol. 80, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2003.

J. Elvinger.

(018859.3/211/187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2003.

I.C.S., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1627 Luxembourg, 7, rue Giselbert.

R. C. Luxembourg B 16.881.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03694, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(018900.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2003.

I.C.S., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1627 Luxembourg, 7, rue Giselbert.

R. C. Luxembourg B 16.881.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03696, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(018897.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2003.

VALUGA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 23.952.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 10 mars 2003 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A. en remplacement de Madame Virginia Matagne.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

Monsieur Dirk Van Reeth, licencié en droit, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Monsieur Guy Fasbender, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Luxembourg, le 10 mars 2003.

Pour VALUGA

G. Fasbender

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04495. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018964.3/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

ConocoPhillips GLOBAL FUNDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 93.080.

—
STATUTES

In the year two thousand three, on the ninth of April.

Before Us Maître Alphonse Lentz, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ConocoPhillips FUNDING Ltd, a company having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11 Bermuda, represented by MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, here represented by Mr Paul Van Baarle, employee, with professional address in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, by virtue of a proxy executed on 4th, April 2003.

The prenamed proxy given, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, in the capacity in which he acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of an unipersonal limited liability company.

Art. 1. There is hereby established an unipersonal limited liability company which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10th, 1915 referring to commercial companies as amended by the laws of September 18th, 1933 on limited liability companies and December 28th, 1992 on unipersonal limited liability companies as well as by the present statutes.

Art. 2. The denomination of the company is ConocoPhillips GLOBAL FUNDING, S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg according to an agreement of the participants.

Art. 4. The object of the company is the management of companies by all measures concerning all transactions relating directly or indirectly to his object or to all similar or connected objects which it may deem useful to the accomplishment of its purposes, acting personally or through any physical or moral persons acting in the name of the company.

The company may furthermore hold participations in any form in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes or securities of any kind as well as the possession, management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial corporation in Luxembourg or abroad and may render them every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The corporation may lend to affiliated companies and borrow in any form with or without any interest and proceed to the issue bonds.

The company may perform any movable, financial, industrial, commercial transactions which are directly or indirectly in connection with his object and gave a commercial establishment open to the public. The company may also carry out any transaction in respect of acquiring, selling, managing real estate.

The company may realise his object directly or indirectly in his own name or for the account of third persons, alone or associated with third parties by performing all transactions in favour of his object or in favour of the object of companies in which she has a participating interest.

Art. 5. The corporation is established for an undetermined period.

Art. 6. The Bankruptcy, insolvency or the failure of one of the participants do not put an end to the company.

Art. 7. The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one hundred twenty-five (125) parts with a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) each.

Art. 8. Parts can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfer of parts inter vivos to non-participants may only be made with the prior approval of participants representing at least three-quarters of the capital.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the law referring to commercial companies.

Art. 9. A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their right they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meeting.

Art. 10. The company shall be managed by one or more managers (gérants), who are invested with the powers to perform all acts necessary or useful to the accomplishment of the corporate purpose of the company in the limits as defined in the moment of their appointment. The manager(s) represent(s) the company towards third parties and any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the manager(s).

They are appointed by the general meeting of participants for an undetermined period. This appointment may be cancelled by the general meeting of the participants at any time.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either participants or not.

Art. 11. The sole participant shall exercise all the powers vested with the general meeting of participants under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole participant. Any such decision shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the participants representing more than fifty percent (50%) of the capital.

Art. 12. The accounting year of the corporation shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31st, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December 31st, 2003.

Art. 13. After the end of each fiscal year, an inventory of the assets and the liabilities of the company, as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

From the annual net profits of the corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be compulsory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

Art. 14. In case of dissolution of the corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who need not to be participants) appointed by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the law of August 10th, 1915 and of its modifying laws.

The liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities.

Art. 15. The parties refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present statutes.

Subscription and payment

The appearing party ConocoPhillips FUNDING Ltd prenamed, declares to subscribe the whole capital.

All the one hundred twenty-five (125) parts have been fully paid up to the amount of one hundred euro (100.- EUR) per part by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR).

As a result, the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is as of now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed.

Expenses

The amount of expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately 1,350.- EUR.

Extraordinary general meeting

The above named participant, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

1. The address of the Corporation is set at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
2. The following persons are appointed managers (gérants) for an undetermined period:

Managers of category A:

- Mr John E. Durbin, Manager, born in Montana (USA), on 16th March, 1955, with professional address in 600 North Dairy Ashford, Houston, Texas 77079-1175 (USA).

- Mr Charles H. McClain, Manager, born in Illinois (USA), on 18th May, 1950, with professional address in 600 North Dairy Ashford, Houston, Texas 77079-1175 (USA).

Managers of category B:

- Mr Paul Van Baarle, employee, born in NL-Rotterdam, on September 15th, 1958, with professional address in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

- Mr Patrick Van Denzen, employee, born in NL-Geleen, on February 28th, 1971, with professional address in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

3. The company will be bound in any circumstances by the joint signature of an A and an B category managers.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille trois, le neuf avril.

Par devant Nous Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich.

A comparu:

ConocoPhillips FUNDING Ltd, société avec siège social à Clarendon House, 2, Church Street, Hamilton HM 11, Bermude, représentée par la société anonyme MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, ici représentée par Monsieur Patrick Van Denzen, employé privé, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, en vertu d'une procuration lui conférée le 4 avril 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et celles du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société sera ConocoPhillips GLOBAL FUNDING, S.à r.l.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 4. La société a pour objet la gestion d'entreprises par tout moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter directement ou indirectement à son objet ou à tous objets similaires ou connexes qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, que ce soit en son nom propre ou par l'intermédiaire d'une autre personne physique ou morale agissant pour le compte de la société.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 7. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée que moyennant l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayant droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui disposent des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société dans les limites définies au moment de leurs nominations. Le(s) gérant(s) représentant la société à l'égard des tiers et tout litige dans lequel la société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la société par le(s) gérants.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée illimitée. Ils sont toujours révocables par l'assemblée des associés.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents, associés ou non.

Art. 11. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant/ des gérants seront prises par l'associé unique. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise aussi longtemps qu'elle n'a pas été adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2003.

Art. 13. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Souscription et paiement

La société comparante ConocoPhillips FUNDING Ltd, prénommée déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les cent vingt-cinq (125) parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent euros (100,- EUR) par part, par un apport en liquide de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est par conséquent à la disposition à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.350,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié si elle a été régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège de la société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
2. Ont été élus gérants de la société pour une durée indéterminée:

Gérants de catégorie A.

- Monsieur John E. Durbin, directeur, né en Montana (USA), le 16 mars 1955, demeurant professionnellement à 600 North Dairy Ashford, Houston, Texas 77079-1175 (USA).

- Monsieur Charles H. McClain, directeur, né en Illinois (USA), le 18 mai 1950, demeurant professionnellement à 600 North Dairy Ashford, Houston, Texas 77079-1175 (USA).

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Paul Van Baarle, employé privé, né à NL-Rotterdam, le 15 septembre 1958, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

- Monsieur Patrick Van Denzen, employé privé, né à NL-Geleen, le 28 février 1971, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

3. La société sera liée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé. P. Van Denzen, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 11 avril 2003, vol. 466, fol. 74, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 5 mai 2003.

A. Lentz.

(019792.3/221/245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

VIZCAYA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 18.417.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2003, réf. LSO-AD04656, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

Signature.

(018946.3/622/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2003.

VIZCAYA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 18.417.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2003, réf. LSO-AD04652, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

Signature.

(018945.3/622/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2003.

FINOR LUXEMBOURG S.C.A., Société en commandite par actions.

Registered office: L-1716 Luxembourg, 32, rue Joseph Hansen.
R. C. Luxembourg B 93.086.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the second day of April.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

- 1) Mrs Marie Zurstrassen, corporate lawyer, residing 38, rue Edith Cavell, Uccle B-1180 Brussels;
- 2) Mrs Catherine Zurstrassen, marketing manager, residing 72, rue des Aduatiques, Etterbeek, B-1040 Brussels;
- 3) Ms Pauline Zurstrassen, student, residing 12, Sur la Commune, B-4651 Battice-Herve;
duly represented by her parents, Mr Patrick Zurstrassen and Mrs. Agnès de Ryckel, named hereafter;
- 4) Mrs Agnès de Ryckel, without occupation, residing 12, Sur la Commune, B-4651 Battice-Herve;
- 5) Mr Patrick Zurstrassen, consultant, residing 32, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following articles of incorporation of a company which they declared organized among themselves:

Chapter I.- Form, Corporate Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate name

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the «Company») in the form of a partnership limited by shares («société en commandite par actions») which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company will exist under the corporate name of FINOR LUXEMBOURG S.C.A.

Art. 2. Registered Office

The Company will have its registered office in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that in the view of the Manager(s) extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object

The object of the Company is the provision of any and all advisory and consulting services relating to economics in a general fashion. In particular, the Company may sub-contract for the provision of management services in relation with the professional activity of financial institutions, professionals of the financial sector and/or undertakings for collective investments.

The object of the Company is also the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate in any kind or form. In so doing it may, among other things and without limitation, sell, purchase, negotiate, exchange, share, promote rent, manage or build any immovable property or real estate.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital

The issued capital of the Company is set at EUR 1,750,000.- (one million seven hundred fifty thousand euros) divided into 17,220 (seventeen thousand two hundred twenty) Class A shares, which shall be held by the limited partners and 280 (two hundred eighty) Class B shares, which shall be held by the general partners in representation of their unlimited partnership interest, with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euros) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares of each class, as defined in the Articles of Incorporation, shall be identical except to the extent otherwise provided by the law or by the Articles of Incorporation.

The authorised capital of the Company is set at EUR 5,000,000.- (five million euros) divided into 49,200 (forty nine thousand two hundred) Class A shares and 800 (eight hundred) Class B shares, with a nominal value of EUR 100 (one hundred euros) each.

The Manager(s) is (are) authorised and empowered to (i) realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several successive tranches, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue of the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial and it may be renewed by a general meeting of shareholders for those shares of the authorised corporate capital which up to then will not have been issued by the Manager(s).

The Manager(s) may delegate to any duly authorized officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the issued capital performed in the legally required form by the Manager(s) within the limits of the authorized capital, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares

The Class A shares and the Class B shares will be in bearer or in registered form at the option of the shareholder.

With respect to the registered shares, a shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof.

Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register.

Any transfer of shares will be registered in the shareholders register, either in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code or by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

Certificates reflecting the recordings in the shareholders register will be delivered to the shareholders. The Company may issue multiple share certificates.

Art. 7. Increase and reduction of capital

The issued and/or authorized capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Manager(s) shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

Notwithstanding the above, the general meeting, voting with the quorum and majority rules required for any amendment of the Articles of Incorporation, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Manager(s) to do so.

Art. 8. Acquisition of own shares

The Company may acquire its own shares.

The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the law.

Chapter III.- Management, Supervisory board

Art. 9. Management

The Company shall be managed by Mr Patrick Zurstrassen and Mrs. Agnès de Ryckel (referred to as the «Manager(s)» and each of them a «Manager»), in their capacity as general partners («associés-commandités») and holders of Class B shares of the Company.

The other shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Manager(s)

The Manager(s) is (are) vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are in the competence of the Manager(s).

Art. 11. Liability of the Manager(s) and of the shareholders

The Manager(s) shall be jointly and severally liable with the Company for all liabilities of the Company which cannot be met out of the Company's assets.

The shareholders other than the Manager(s) shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than exercising their rights as shareholders in general meetings and otherwise, and they shall only be liable for payment to the Company up to the nominal value of each share in the Company owned by them.

Art. 12. Delegation of Powers

The Manager(s) may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more officers, employees or other persons or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 13. Representation of the Company

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of each of the Managers, acting through one or more duly authorised signatories, such as designated by the Manager(s) at its (their) sole discretion.

The Company will also be bound towards third parties by the single signature of each of the persons to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Manager(s), within the limits of such power.

Art. 14. Dissolution-Incapacity of the Manager(s)

In case of dissolution or legal incapacity by any of the Manager(s) or where for any other reason it is impossible for any of the Manager(s) to act, the Company will not be dissolved.

In that event the Supervisory Board shall designate one or more administrators, who need not be shareholders, until such time as the general meeting of shareholders shall convene for purposes of appointing a new Manager(s).

Within fifteen days of their appointment, the administrator(s) shall convene the general meeting of shareholders in the way provided for by the Articles of Incorporation.

The administrators' duties consist in performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the general meeting of shareholders shall convene.

The administrators are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 15. Supervisory Board

The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be supervised by a Supervisory Board composed of not less than three members, who need not be shareholders.

The members of the Supervisory Board will be elected by the shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the shareholders.

In the event of the total number of members of the Supervisory Board falling below one half, the Manager(s) shall forthwith convene a shareholders' meeting in order to fill such vacancies.

If one or more members of the Supervisory Board are temporarily prevented from attending meetings of the said Supervisory Board, the remaining members may appoint a person chosen from within the shareholders to provisionally replace them until they are able to resume their functions.

The remuneration of the members of the Supervisory Board shall be set by the shareholders.

Art. 16. Auditor

In the fulfilment of its duties, the Supervisory Board may be assisted by an independent auditor who shall be an independent auditor («réviseur d'entreprises») who shall be affiliated with an internationally established firm of auditors.

The independent auditor, if any, shall be elected by the annual general meeting of the shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of the shareholders and until his successor is elected. The independent auditor shall remain in office until re-elected or until his successor is elected.

The independent auditor in office may be removed at any time by the general meeting of the shareholders with or without cause.

Art. 17. Powers of the Supervisory Board

The Supervisory Board shall be consulted by the Manager(s) on such matters as the Manager(s) may determine. It shall authorise any actions of the Manager(s) that, pursuant to the law or to these articles, exceed the powers of the Manager(s).

Art. 18. Meetings of the Supervisory Board

The Supervisory Board will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Supervisory Board, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board.

The Supervisory Board will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any two members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Supervisory Board, except that in his absence the Supervisory Board may appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of Supervisory Board meetings shall be given in writing, by fax or by telegram. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each member of the Supervisory Board. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

Every Supervisory Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Supervisory Board may from time to time determine. Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing another member of the Supervisory Board as his proxy.

A quorum of the Supervisory Board shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Supervisory Board holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Supervisory Board present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Supervisory Board, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Supervisory Board which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Supervisory Board.

Art. 19. Minutes of meetings of the Supervisory Board

The minutes of any meeting of the Supervisory Board will be signed by the chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Supervisory Board.

Art. 20. Conflict of interests

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager(s) or any member of the Supervisory Board or any officer of the Manager(s) or of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, the Manager(s) or any member of the Supervisory Board or officer of the Manager(s) or of the Company who serves as a director, associate, member, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Chapter IV.- Meeting of shareholders**Art. 21. Powers of the Meeting of Shareholders**

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Manager(s) by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

It shall neither carry out nor ratify acts which involve the Company vis-à-vis third parties nor resolve to amend these articles without the Manager(s)'s consent. For instance, it shall neither dismiss the Manager(s) nor appoint another Manager(s) unless the Manager(s) consents thereto.

Art. 22. Annual General Meeting

The annual general meeting of the shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the on the second Saturday of June at 11:30 am.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 23. Other General Meetings

The Manager(s) or the Supervisory Board may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 24. Notice of General Meetings

Shareholders will meet upon call by the Manager(s) or the Supervisory Board made in compliance with Luxembourg law. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 25. Attendance - Representation

All shareholders are entitled to attend and speak at all general meetings.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing or telegram or telex as his proxy another person who need to be a shareholder himself. The Manager(s) may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Any company or other legal entity being a shareholder may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise in writing, by fax or by telegram such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting, subject to the production of such evidence of authority as the Manager(s) may require.

The Manager(s) may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Manager(s) at least five days prior to the date set for the meeting. The Manager(s) may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at the general meeting.

Art. 26. Proceedings

The general meeting shall be presided by the Manager(s) or by a person designated by the Manager(s).

The chairman of the general meeting shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the shareholders present or represented.

They together form the board of the general meeting.

Art. 27. Adjournment

The Manager(s) may forthwith adjourn any general meeting by four weeks. The Manager(s) must adjourn it if so required by shareholders representing at least one fifth of the Company's capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 28. Vote

An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings.

The general meeting may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each share entitles to one vote.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting resolves by a simple majority vote to adopt another voting procedure.

At any general meeting other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

Art. 29. Extraordinary General Meetings

At any extraordinary general meeting convened in accordance with the law for amending the Company's articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed amendment to be adopted, a two-thirds majority of the votes of the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

Art. 30. Minutes

The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary and the scrutineer.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Manager(s) and by any member of the Supervisory Board.

Chapter V.- Financial year, Distribution of earnings**Art. 31. Financial Year**

The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year.

Art. 32. Adoption of financial statements

At every annual general meeting in each year, the Manager(s) shall present to the meeting the financial statements in respect of the preceding financial year for adoption and the meeting shall consider and, if thought fit, adopt the financial statements.

Art. 33. Appropriation of Profits

The audited unconsolidated profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profits of the Company in respect of that period.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends. The Manager(s) shall fix the amount and the date of payment of any such advance payment. If an advance payment on dividend is paid out the preceding paragraph shall apply.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation**Art. 34. Dissolution, Liquidation**

Subject to the consent of the Manager(s), the Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of the Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders who will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority;

(i) first, to creditors other than shareholders in satisfaction (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) of all the Company's debts and liabilities and the expenses of liquidation;

(ii) second, to the shareholders in satisfaction (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) of all the Company's debts and liabilities to shareholders; and

(iii) third, to the payment of liquidation allocations to holders of Class A and Class B shares on a prorata basis.

Chapter VII.- Applicable Law**Art. 35. Applicable Law**

All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	subscribed capital (EUR)	number of shares	amount paid-in (EUR)
1) Mrs Marie Zurstrassen, prenamed	250,000	2,500 Class A Shares	250,000
2) Mrs Catherine Zurstrassen, prenamed	250,000	2,500 Class A Shares	250,000
3) Ms Pauline Zurstrassen, prenamed	250,000	2,500 Class A Shares	250,000
4) Mr Patrick Zurstrassen, prementioned	14,000	140 Class B Shares	14,000
5) Mrs Agnès de Ryckel, prenamed	14,000	140 Class B Shares	14,000
Total:	778,000	7,780	778,000

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in articles 26 and 103 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

The appearing parties listed under number 1 to 3 above further declared to subscribe for 9,720 shares having each a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) and to make payment for such shares by a contribution in kind consisting in 97.2% of the issued and outstanding shares of FINOR, a société en commandite par actions governed by Belgian law with registered office at 12, Sur la Commune, B-4651 Battice-Herve, Belgium (the «Contribution»).

The appearing parties further stated that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there exists no impediments to the free transferability of such Contribution to the Company.

The appearing parties stated together with the Company that they will accomplish all formalities concerning the valid transfer to the Company of the Contribution.

The appearing parties stated that a report has been drawn up by BDO-COMPAGNIE FIDUCIAIRE, réviseur d'entreprises and signed by Mr Marc Lamesch, on April 2, 2003, wherein the Contribution so contributed is described and valued (the «Report»). The conclusions of the Report read as follows:

«Based on the work performed and described above, we do not have any observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the 9,720 shares of nominal value EUR 100 each to be issued, amounting to a total consideration of EUR 972,000.»

Thereupon, the appearing parties resolved to accept the said Contribution and to allot the 9,720 shares corresponding to the contributions in kind as follows:

Shareholders	subscribed and paid-in capital (EUR)	number of shares subscribed	number of shares contributed
1) Mrs Marie Zurstrassen, prenamed	324,000	3,240 Class A Shares	8,100
2) Mrs Catherine Zurstrassen, prenamed	324,000	3,240 Class A Shares	8,100
3) Ms Pauline Zurstrassen, prenamed	324,000	3,240 Class A Shares	8,100
Total:	972,000	9,720	24,300

The total subscribed share capital of the Company is henceforth as follows:

Shareholders	subscribed and paid-in capital (EUR)	number of shares subscribed
1) Mrs Marie Zurstrassen, prenamed	574,000	5,740 Class A Shares
2) Mrs Catherine Zurstrassen, prenamed	574,000	5,740 Class A Shares
3) Ms Pauline Zurstrassen, prenamed	574,000	5,740 Class A Shares
4) Mr Patrick Zurstrassen, prenamed	14,000	140 Class B Shares
5) Mrs Agnès de Ryckel, prenamed	14,000	140 Class B Shares
Total:	1,750,000	17,500

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately three thousand four hundred euros.

And, insofar as the contribution in kind results in the Company holding 97.2 % of the share capital of FINOR, a société en commandite par actions incorporated in the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law of December 29, 1971, which provides for capital duty exemption.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of 2003. The first annual general meeting will thus be held in the year 2004.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, they have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

- The general meeting resolved to set at four (4) the number of members of the Supervisory Board and further resolved to elect the following for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2004:
 - Mrs Marie Zurstrassen, corporate lawyer, residing 38, rue Edith Cavell, Uccle B-1180 Brussels;
 - Mrs Catherine Zurstrassen, marketing manager, residing 72, rue des Aduatiques, Etterbeek, B-1040 Brussels;
 - Mr Yvan Blomme, marketing manager, residing 38, rue Edith Cavell, Uccle B-1180 Brussels;
 - Mr Frédéric Claes, company manager, residing 72 rue des Aduatiques, Etterbeek, B-1040 Brussels.
- The registered office shall be at 32, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le deux avril.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Madame Marie Zurstrassen, juriste d'entreprise, résidant à 38, rue Edith Cavell, Uccle B-1180 Bruxelles;
- Madame Catherine Zurstrassen, directrice du marketing, résidant à 72, rue des Aduatiques, Etterbeek, B-1040 Bruxelles;
- Mademoiselle Pauline Zurstrassen, étudiante, résidant à 12, Sur la Commune, B-4651 Battice-Herve; valablement représentée par ses parents, Monsieur Patrick Zurstrassen et Madame Agnès de Ryckel, nommés ci-après;
- Madame Agnès de Ryckel, sans profession, résidant 12, Sur la Commune, B-4651 Battice-Herve;
- Monsieur Patrick Zurstrassen, consultant, résidant à 32, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg.

Lesquels comparants agissant en leur capacité exposée ci-dessus, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société en commandite par actions qu'ils déclarent constituer entre eux:

Chapitre Ier.- Forme, Raison sociale, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Raison sociale

Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une Société (la «Société») sous la forme d'une société en commandite par actions, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la raison sociale FINOR LUXEMBOURG S.C.A.

Art. 2. Siège social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit à Luxembourg par une décision du(des) Gérant(s) de la Société.

Au cas où le(s) Gérant(s) décide que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le(s) Gérant(s) de la Société ou par l'un des organes ou l'une des personnes à qui le(s) Gérant(s) a confié la gestion journalière.

Art. 3. Objet social

La Société a pour objet la fourniture de tout service de conseil et de consultance en matière économique de manière générale. En particulier, la Société peut sous-traiter, pour la fourniture de services de management en relation avec l'activité professionnelle, des institutions financières, des professionnels du secteur des finances et/ou des entreprises d'investissement collectif.

La Société a aussi pour objet la prise de participations et la détention de ces participations dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut aussi employer ses fonds pour investir dans l'immobilier sous quelque forme que ce soit. Par ce biais elle peut, entre autres et sans limitation, vendre, acheter, négocier, échanger, partager, promouvoir la location, gérer ou construire tout bien fixe ou immobilier.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II.- Capital, Actions

Art. 5. Capital social

Le capital émis de la Société est fixé à un million sept cent cinquante mille Euros (EUR 1.750.000.-) divisé en dix-sept mille et deux cent vingt (17.220) actions de catégorie A, qui seront détenues par les associés-commanditaires et deux cents quatre vingt (280) actions de catégorie B qui seront détenues par les associés-commandités, chaque action ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) et chaque action étant entièrement libérée.

Les droits et obligations inhérentes aux actions de chaque classe, tels que définis par les présents statuts, seront identiques sauf stipulation contraire de la loi ou des Statuts.

Le capital autorisé de la Société est fixé à cinq millions d'Euros (EUR 5.000.000.-) divisé en quarante-neuf mille deux cents (49.200) actions de Catégorie A et huit cent (800) actions de Catégorie B, chaque action ayant une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-).

Le(s) Gérant(s) est (sont) autorisé(s) et est (sont) en charge de (i) réaliser toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces ou d'apports en nature, par transformation de créances ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles; (iii) supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires dans le cas d'émission d'actions contre apports en numéraire.

Cette autorisation est valable pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte de constitution de la Société au Mémorial et peut être renouvelée par l'assemblée générale des actionnaires pour les actions du capital autorisé non encore émises par le(s) Gérant(s).

Le(s) Gérant(s) peut déléguer tout fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le(s) Gérant(s) aura procédé à une augmentation du capital émis dans les formes légales et dans les limites du capital autorisé, le présent article sera adapté à la modification intervenue.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur toute action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Forme des actions

Les actions de Catégorie A et les actions de Catégorie B seront de formes nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Pour les actions nominatives, un registre des actionnaires dont tout actionnaire pourra prendre connaissance sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date.

Chaque actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse ainsi communiquée.

La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actionnaires.

Tous les transferts d'actions seront inscrites au registre des actionnaires soit suivant les règles sur le transport des créances de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois soit par déclaration de transfert inscrite dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s). De même, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires tout transfert mentionné dans toute correspondance ou autre document établissant le consentement du cessionnaire et du cédant.

Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires. La Société peut émettre des certificats d'actions multiples.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social

Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le(s) Gérant(s) fixera le délai pendant lequel le droit de souscription préférentiel devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente jours.

Par dérogation à ce qui est dit ci-dessus, l'assemblée générale, délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel ou autoriser le(s) Gérant(s) à le faire.

Art. 8. Achat d'actions propres

La Société peut racheter ses propres actions.

L'acquisition et la détention de ses actions se fera en accord avec les conditions et dans les limites établies par la loi.

Chapitre III.- Gestion, Conseil de Surveillance**Art. 9. Gestion**

La Société sera gérée par M. Patrick Zurstrassen et Mme Agnès de Ryckel (ci-après «le(s) Gérant(s)»), en leur qualité d'associés commandités de la Société et propriétaires de toutes les actions de Catégorie B.

Les autres associés ne participeront ni n'interféreront pas dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs du (des) Gérant(s)

Le(s) Gérant(s) a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale ou au Conseil de Surveillance sont de la compétence du (des) Gérant(s).

Art. 11. Responsabilité du (des) Gérant(s) et des actionnaires

Le(s) Gérant(s) est responsable conjointement et solidairement avec la Société de toutes les dettes de la Société qui ne peuvent pas être couvertes par l'actif de la Société.

Les actionnaires autres que le(s) Gérant(s) doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits d'actionnaires aux assemblées générales, et ils ne seront responsables que de la libération de la valeur nominale de chaque action de la Société qu'ils possèdent.

Art. 12. Délégation de pouvoirs

Le(s) Gérant(s) peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres personnes qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 13. Représentation de la Société

Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature unique de chacun des Gérants, agissant par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires dûment autorisés et nommés discrétionnairement par le(s) Gérant(s).

Vis à vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le(s) Gérant(s), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Dissolution - Incapacité du (des) Gérant(s)

En cas de dissolution ou d'incapacité légale du (des) Gérant(s) ou si pour toute autre raison le(s) Gérant(s) est empêché d'agir, la Société ne sera pas dissoute.

Dans ce cas le Conseil de Surveillance nommera un ou plusieurs administrateurs, actionnaires ou non, qui resteront en fonctions jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires pour désigner un nouveau Gérant.

Les administrateurs devront convoquer l'assemblée générale des actionnaires dans le délai de quinze jours à partir de leur nomination et dans les formes prévues par les Statuts.

Les devoirs des administrateurs consistent à accomplir des actes urgents et de simple administration jusqu'à ce que l'assemblée générale des actionnaires se réunisse.

Les administrateurs seront responsables uniquement de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Conseil de Surveillance

Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, seront contrôlés par un Conseil de Surveillance composé d'au moins trois membres, actionnaires ou non.

Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par les actionnaires, qui détermineront leur nombre, pour une période ne dépassant pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution adoptée par les actionnaires.

Au cas où le nombre total des membres du Conseil de Surveillance est réduit de plus de moitié, le(s) Gérant(s) convoquera immédiatement une assemblée des actionnaires afin de pourvoir au remplacement.

Si un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance sont temporairement empêchés d'assister aux réunions du Conseil, les autres membres peuvent choisir une personne parmi les actionnaires afin de les remplacer provisoirement jusqu'à ce qu'ils puissent reprendre leurs fonctions.

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance sera déterminée par les actionnaires.

Art. 16. Réviseur

Dans l'accomplissement de ses obligations, le Conseil de Surveillance pourra être assisté par un réviseur indépendant (le «Réviseur Indépendant») qui sera un réviseur d'entreprises indépendant affilié à une société d'audit établie de manière internationale.

Le Réviseur Indépendant, s'il y en a un, sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période qui finira à la date de la prochaine assemblée générale d'actionnaires et jusqu'à ce que son successeur soit élu. Le Réviseur Indépendant restera en fonction jusqu'à ce qu'il soit réélu ou jusqu'à ce que son successeur soit élu.

Le Réviseur Indépendant en fonction pourra être démis de ses fonctions à tout moment par l'assemblée générale d'actionnaires avec ou sans raison.

Art. 17. Pouvoirs du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance sera consulté par le(s) Gérant(s) sur les sujets qu'il détermine. Il autorisera tout acte du (des) Gérant(s) qui, en conformité avec la loi ou les présents statuts, excède les pouvoirs du (des) Gérant(s).

Art. 18. Réunions du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il choisira également un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil de Surveillance et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance se réunira sur la convocation du Président. Une réunion du Conseil doit être convoquée si deux membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence le Conseil de Surveillance désignera à la majorité des membres présents un autre membre du Conseil pour présider la réunion.

Sauf s'il y a urgence, ou à la suite de l'assentiment de toutes les personnes devant assister au Conseil de Surveillance, avis écrit de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donné par lettre, par télégramme ou par lettre télécopiée à tous les membres au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour ainsi qu'une description des opérations dont il sera traité. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par lettre, par télégramme ou par lettre télécopiée de chaque membre du Conseil de Surveillance. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

Toute réunion du Conseil de Surveillance se tiendra au Luxembourg ou tel autre endroit que le Conseil de Surveillance choisira de temps à autre. Tout membre du Conseil pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par lettre, par télégramme ou par lettre télécopiée un autre membre comme son mandataire.

Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres en fonction est présente. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs membres peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signée par la majorité des membres est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 19. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Surveillance seront signés par le président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire (s'il y en a) ou par deux membres du Conseil de Surveillance.

Art. 20. Conflit d'Intérêts

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait que le(s) Gérant(s) ou un membre du Conseil de Surveillance ou un fondé de pouvoir du (des) Gérant(s) ou de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, actionnaire, directeur ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, le(s) Gérant(s) ou un membre du Conseil de Surveillance ou un fondé de pouvoir du (des) Gérant(s) ou de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, actionnaire, di-

recteur ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 21. Pouvoirs de l'assemblée générale

Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au(x) Gérant(s) en vertu de la loi ou des présents statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Elle n'exécutera ni ne ratifiera aucun acte qui engagera la société vis-à-vis de tiers ni ne décidera de modifier les présents statuts sans le consentement du (des) Gérant(s). Notamment, elle ne révoquera le(s) Gérant(s) ni ne désignera un autre gérant sans le consentement du (des) Gérant(s).

Art. 22 Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le deuxième jeudi du mois d'avril à 11.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 23. Autres assemblées générales

Le(s) Gérant(s) ou le Conseil de Surveillance peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le(s) Gérant(s).

Art. 24. Convocation des assemblées générales

Les assemblées des actionnaires sont convoquées par le(s) Gérant(s) ou par le Conseil de Surveillance conformément aux conditions fixées par la loi. La convocation envoyée aux actionnaires dans les conditions prévues par la loi contiendra l'heure et le lieu ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale et la nature des opérations à effectuer.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Art. 25. Présence - Représentation

Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par lettre, par télégramme ou par lettre télécopiée un mandataire, lequel ne doit pas être actionnaire. Le(s) Gérant(s) pourra déterminer toutes autres conditions qui devront être remplies en vue de la participation aux assemblées générales.

Toute société ou autre personne juridique qui est actionnaire peut donner procuration sous la signature d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser par lettre, par télégramme ou par lettre télécopiée toute personne qu'elle estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs que le(s) Gérant(s) pourrait exiger.

Le(s) Gérant(s) peut arrêter la forme des procurations et il peut exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par lui au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée. Le(s) Gérant(s) pourra déterminer toutes autres conditions qui devront être remplies en vue de la participation aux assemblées générales.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'actions, les créanciers et les débiteurs d'actions mises en gage doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale.

Art. 26. Procédure

L'assemblée générale sera présidée par le(s) Gérant(s) ou par une personne nommée par le(s) Gérant(s).

Le président de l'assemblée générale nommera un secrétaire.

L'assemblée générale élira un scrutateur choisi parmi les actionnaires présents ou représentés.

Ensemble ils forment le bureau de l'assemblée générale.

Art. 27. Prorogation

Le(s) Gérant(s) peut proroger séance tenante toute assemblée générale à quatre semaines. Il doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà prise.

L'assemblée générale prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 28. Vote

Une liste de présence indiquant les noms des actionnaires et le nombre d'actions pour lequel ils prennent part au vote est signée par chaque actionnaire ou par leurs mandataires avant l'ouverture de l'assemblée.

L'assemblée générale peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Le vote se fait à mains levées ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale décide par un vote à la majorité simple d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des statuts de la société, les décisions seront prises sans considération du nombre d'actions représentées à la majorité simple.

Art. 29. Assemblée Générale Extraordinaire

Lors de toute assemblée générale extraordinaire convoquée en conformité avec la loi en vue de la modification des statuts de la société ou pour voter une résolution dont l'adoption est sujette aux conditions de quorum et de majorité d'une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié de toutes les actions émises. Si tel quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Pour que la modification proposée soit adoptée et sauf disposition contraire de la loi, une majorité de deux tiers des votes des actionnaires présents ou représentés est requis à l'une quelconque de ces assemblées.

Art. 30. Procès-verbaux

Les procès-verbaux de l'assemblée générale sont signés par le président de l'assemblée, par le secrétaire et par le scrutateur.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le(s) Gérant(s) et par l'un quelconque des membres du Conseil de Surveillance.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices**Art. 31. Année sociale**

L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 32. Approbation des comptes annuels

Lors de toute assemblée générale annuelle, le(s) Gérant(s) présentera à l'assemblée les comptes annuels portant sur l'année sociale précédente en vue de leur adoption et l'assemblée générale discutera et approuvera, si elle le juge approprié, les comptes.

Art. 33. Affectation des bénéfices

Les bénéfices non consolidés révisés relatifs à une année sociale, diminués des frais généraux et d'exploitation, des charges et des amortissements constitueront les bénéfices nets de la Société pour cette période.

Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de

Le(s) Gérant(s) peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il détermine le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes. En cas de paiement d'acomptes sur dividendes, le paragraphe précédent doit s'appliquer.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation**Art. 34 Dissolution, liquidation**

Avec l'accord du (des) Gérant(s), la Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation de la Société, tous les actifs et avoirs de la Société devront être répartis selon l'ordre de priorité suivant:

(i) premièrement, aux créanciers autres que les actionnaires pour la libération (soit par paiement soit par constitution de provisions pour leur paiement) de toutes les dettes et charges de la Société ainsi que les frais de sa liquidation;

(ii) deuxièmement, aux actionnaires pour la libération (soit par paiement soit par constitution de provisions pour leur paiement) de toutes les dettes et charges de la Société envers ses actionnaires;

(iii) troisièmement, au paiement du partage de la liquidation aux propriétaires d'action de Catégories A et d'actions de Catégorie B au prorata de leurs participations.

Chapitre VII. Loi applicable**Art. 35. Loi applicable**

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en numéraire les montants ci-après énoncés:

Actionnaires	Capital souscrit	nombre d'actions	montant libéré
1) Madame Marie Zurstrassen, prénommée	250.000	2.500 actions de Catégorie A	250.000
2) Madame Catherine Zurstrassen, prénommée	250.000	2.500 actions de Catégorie A	250.000
3) Mademoiselle Pauline Zurstrassen, prénommée	250.000	2.500 actions de Catégorie A	250.000
4) Monsieur Patrick Zurstrassen, prénommé	14.000	140 actions de Catégorie B	14.000
5) Madame Agnès de Ryckel, prénommée	14.000	140 actions de Catégorie B	14.000
Total:	778.000	7.780	778.000

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues aux articles 26 et 103 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Les parties comparaisantes sous les numéros 1 à 3 de la liste ci-dessus ont déclaré souscrire pour neuf mille sept cent vingt (9.720) actions ayant chacune une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) et de payer pour ces actions par un apport en nature de 97.2% pour les actions émises non encore payées par FINOR, une société en commandite par actions régie par le droit belge, ayant son siège social à 12, Sur la Commune, B-4651 Battice-Herve, Belgique (l'«Apport»).

Les parties comparaisantes en outre déclare que l'Apport est libre de tout gage, privilège et charge, comme applicable, et qu'il existe pas d'obstacle au libre transfert des Apports en question à la Société.

Les parties comparaisantes déclarent ensemble avec la Société qu'elles accompliront toutes les formalités concernant la validité de la transmission à la Société de l'Apport.

Les parties comparaisantes déclarent qu'un rapport a été rédigé par BDO-COMPAGNIE FIDUCIAIRE, réviseur d'entreprises and signé par M. Marc Lamesch, le 2 avril 2003, dans lequel l'Apport ainsi apporté est décrite et évaluée (le «Rapport»). Les conclusions du rapport est lu comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des apports qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des 9.720 actions d'une valeur nominale de EUR 100 chacune à émettre en contrepartie totalisant EUR 972.000.»

En conséquence, les parties comparaisantes ont décidé d'accepter ledit Apport et de distribuer les 9,720 actions correspondant aux apports en nature comme suit:

Actionnaires	Capital souscrit et versé (EUR)	nombre d'actions souscrites	Nombre d'actions apportées
1) Madame Marie Zurstrassen, pré-nommée.	324.000	3.240 actions de Catégorie A	8.100
2) Madame Catherine Zurstrassen, pré-nommée.	324.000	3.240 actions de Catégorie A	8.100
3) Mademoiselle Pauline Zurstrassen, pré-nommée.	324.000	3.240 actions de Catégorie A	8.100
Total:	972.000	9.720	24.300

Le capital total souscrit de la Société est dorénavant comme suit:

Actionnaires	Capital souscrit et versé (EUR)	nombre d'actions souscrites
1) Madame Marie Zurstrassen, pré-nommée.	574.000	5.740 Actions de Catégorie A
2) Madame Catherine Zurstrassen, pré-nommée.	574.000	5.740 Actions de Catégorie A
3) Mademoiselle Pauline Zurstrassen, pré-nommée.	574.000	5.740 Actions de Catégorie A
4) Monsieur Patrick Zurstrassen, pré-nommé.	14.000	140 Actions de Catégorie B
5) Madame Agnès de Ryckel, pré-nommée.	14.000	140 Actions de Catégorie B
Total:	1.750.000	17.500

Coût

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ trois mille quatre cents euros.

Et, dans la mesure où, comme l'apport en nature résulte dans la Société d'une participation de 97,2% du capital action de FINOR, une société en commandite par actions constitué dans l'Union Européenne, la Société se reporte à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui octroie une exemption d'imposition sur le capital.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le dernier jour de 2003. L'assemblée générale annuelle se réunit donc pour la première fois en 2004.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale décide de fixer à quatre (4) le nombre de membres du Conseil de Surveillance et de nommer les personnes suivantes comme membres du Conseil de Surveillance pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2004:

a) Madame Marie Zurstrassen, juriste d'entreprise, résidant à 38, rue Edith Cavell, Uccle B-1180 Bruxelles;
b) Madame Catherine Zurstrassen, directrice du marketing, résidant à 72, rue des Aduatiques, Etterbeek, B-1040 Bruxelles;

c) Monsieur Yvan Blomme, directeur marketing, résidant à 38, rue Edith Cavell, Uccle B-1180 Bruxelles;

d) Monsieur Frédéric Claes, directeur de société, résidant à 72 rue des Aduatiques, Etterbeek, B-1040 Brussels.

2. Le siège social est fixé à 32, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Zurstrassen, C. Zurstrassen, P. Zurstrassen, A. De Ryckel, P. Zurstrassen, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 avril 2003, vol. 875, fol. 84, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 avril 2003.

J.-J. Wagner.

(019803.3/239/798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

T & M HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 74.422.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juillet 2002 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Madame Sabine Plattner en remplacement de Madame Astrid Galassi.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

Madame Sabine Plattner, licenciée en économie bancaire, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Monsieur Edward Bruin, maître en droit, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Madame Marie-José Reyter, employée privée, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Madame Monique Juncker, employée privée, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003.

Luxembourg, le 5 mars 2003.

Pour T & M HOLDING S.A.

M. Juncker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04493. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018966.3/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

LUX-PLUS S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 37.749.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 avril 2003

L'assemblée constate que les Administrateurs ont été nommés pour une durée de un an se terminant à l'issue de la présente Assemblée, et procède aux élections suivantes:

Sont élus comme Administrateurs pour un terme d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004:

1. Monsieur Raymond Kirsch, Directeur Général, Président du Comité de Direction de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant à Steinsel.

2. Monsieur Jean-Claude Finck, Directeur Général adjoint, Membre du Comité de Direction de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant à Foetz.

3. Monsieur Camille Thommes, Sous-Directeur à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant à Kayl.

Est élu comme Commissaire de Surveillance pour un terme d'une année, jusqu'à l'AGO de 2004:

Monsieur Michel Kieffer, Conseiller de Direction adjoint à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant à Fentange.

Luxembourg, le 3 avril 2003.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2003, réf. LSO-AD05479. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018992.3/1122/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

CHINA INSURANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 43.554.

Compte rendu de la réunion extraordinaire du Conseil d'Administration

La réunion extraordinaire du Conseil d'Administration de CHINA INSURANCE COMPANY S.A. LUXEMBOURG a lieu le mardi 8 mars 2003 à 10.00 heures après-midi dans la salle de réunion à la succursale Rotterdam, sise 14^{ème} étage, Willemswerf Building, Boompjes 40, 3011 XB Rotterdam.

La réunion est présidée par Monsieur Lin Fan, le président du Conseil d'Administration de C.I.C. LUXEMBOURG. Les participants sont les Administrateurs: Monsieur Lin Fan, Monsieur Shi Chuanming, Madame Sun Yihe et le Secrétaire du Conseil d'Administration Monsieur Yang Zhen.

Le compte-rendu de la réunion se trouve ci-dessous:

1) Etant donné que la membre du Conseil d'Administration, Madame Sun Yihe est transféré au poste de Vice-Directeur générale de CIC SINGAPORE, sur la proposition du Président, Monsieur Lin Fan, l'assemblée décide de remanier le Conseil d'Administration. Le nouveau Conseil d'Administration de CHINA INSURANCE COMPANY S.A. LUXEMBOURG est composé par les membres suivants:

Les membres du Conseil d'Administration:

- Monsieur Lin Fan (Président).
- Monsieur Shi Chuanming (Vice-Président).
- Madame Zheng Weimin (Administrateur).

Le Secrétaire du Conseil d'Administration:

- Monsieur Yang Zhen.

2) En raison de la mutation en Singapore comme Vice-Directeur Général de Madame Sun Yihe, le Directeur Général intérimaire, le nouveau Conseil d'Administration a décidé collectivement de désigner Monsieur Zheng Weimin comme directeur général intérimaire de C.I.C. LUXEMBOURG. Il exercera par intérim ses fonctions du directeur général.

F. Li / C. Shi / W. Zheng / Z. Yang

Administrateur / Administrateur / Administratrice / le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2003, réf. LSO-AD05650. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019313.4/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

LUXBOND ADVISORY S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 30.522.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 10 avril 2003***I. Nominations statutaires**

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 avril 2002, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à 1 an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat des Administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2004:

- Monsieur Raymond Kirsch, président,
- Monsieur Jean-Claude Finck, vice-président,
- Monsieur Alphonse Sinnes, vice-président.
- Monsieur Michel Birel, administrateur.
- Monsieur Gilbert Ernst, administrateur.
- Monsieur Aly Kohll, administrateur.
- Monsieur Jean-Paul Kraus, administrateur.
- Monsieur Paul Waringo, administrateur.
- Monsieur Armand Weis, administrateur.

II. Nomination du Commissaire aux Comptes:

L'Assemblée constate que le mandat du Commissaire aux Comptes a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination de Monsieur Paul Gaspar pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2004.

Luxembourg, le 25 avril 2003.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05773. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018996.3/1122/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

HAUTVAL ENTERPRISES, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.085.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 septembre 2002,

les mandats des administrateurs:

Monsieur Dirk Van Reeth, Administrateur, licencié en droit, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Monsieur Edward Bruin, Administrateur, maître en droit, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Monsieur Guy Fasbender, Administrateur, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003.

Luxembourg, le 25 mars 2003.

Pour HAUTVAL ENTERPRISES

G. Fasbender

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04515. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018969.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 64.474.

Avec effet au 31 janvier 2003, Monsieur Serge Hirsch a démissionné de ses fonctions de gérant.

Avec effet au 31 mars 2003, Mesdames Juliette Lorang et Isabelle Wieme ont démissionné de leurs fonctions de gérant.

Avec effet au 1^{er} avril 2003, les personnes suivantes ont été nommées gérants de la société:

- Madame Monique Juncker

- Madame Anja Lenaerts

- Madame Ann Mertens

- Monsieur Pieter Van Nugteren

- Monsieur Jean-Christophe Dauphin

- Madame Ruth Brand

- Monsieur Pierre Van Halteren

- Monsieur Frank Welman

- Monsieur Moyse Dargaa

- Monsieur Giampiero Aversa

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2003.

Pour UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

C. Speecke

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04563. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018971.3/029/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

TRA.MA. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 86.450.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06041, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

STELLA TRUST LUX S.A.

Signature

(019388.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

NERVEWIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 77.039.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 4 avril 2003, a été nommée aux fonctions de Commissaire aux Comptes pour une période de 6 ans, COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, en remplacement de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2003.

Pour NERVEWIRE S.A.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04564. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018973.3/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

AIRDIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 64.391.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration de la société en date du 11 février 2003 que le siège social est transféré avec effet au 1^{er} mars 2003 du 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00145. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019763.3/1005/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

AIRDIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 64.391.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
des Actionnaires qui a eu lieu le 1^{er} avril 2003*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé d'accepter la démission avec effet au 14 mars 2003 de Monsieur Eric Turcot de ses fonctions d'administrateur, de Président du Conseil d'Administration et d'administrateur-délégué de la société et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de ses mandats jusqu'au 14 mars 2003;

- l'assemblée a décidé de nommer nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Eric Turcot;

Madame Magali Tormo épouse Lallement, cadre administratif et financier, née le 30 août 1971 à Béziers, demeurant 7, Val des Paons à Juniville, Ardennes (France).

Son mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels de la société arrêtés au 31 décembre 2002.

- l'assemblée a décidé, conformément à l'article 12 des statuts de la société et à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales, d'autoriser le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière de la société et la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

Pour AIRDIX S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00146. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019762.3/1005/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

NORVEST SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 80.047.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2003***I. Nominations statutaires**

L'Assemblée Générale constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 avril 2002, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2004:

- Monsieur Raymond Kirsch, président,
- Monsieur Jean-Claude Finck, vice-président,
- Monsieur Norbert Nickels, administrateur.

II. Nomination du Réviseur d'Entreprises

L'Assemblée Générale constate que le mandat du Réviseur d'Entreprises SORE INTERNATIONAL, S.à r.l. (anciennement ARTHUR ANDERSEN S.A.) a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG S.A. pour un terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2004.

Luxembourg, le 16 avril 2003.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05765. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018993.3/1122/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

LUX-EURO-STOCKS ADVISORY S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 64.175.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 23 avril 2003***I. Nominations statutaires**

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2002, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à 1 an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Gabriel Deibener au 26 avril 2002 et approuve la cooptation de Monsieur Jean Habay.

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2004:

- Monsieur Raymond Kirsch, président,
- Monsieur Jean-Claude Finck, vice-président,
- Monsieur Michel Birel, administrateur.
- Monsieur Gilbert Ernst, administrateur.
- Monsieur Jean Habay, administrateur.
- Monsieur Pit Hentgen, administrateur.
- Monsieur Jean-Paul Kraus, administrateur.
- Monsieur Guy Rosseljong, administrateur.
- Monsieur Alphonse Sinnes, administrateur.
- Monsieur Armand Weis, administrateur.

II. Nomination du Commissaire aux Comptes:

L'Assemblée constate que le mandat du Commissaire aux Comptes a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination de Madame Doris Engel pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2004.

Luxembourg, le 25 avril 2003.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05784. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018997.3/1122/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

OMNIUM FOR INDUSTRIAL EQUIPMENT, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 4.829.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 31 mars 2003, Monsieur Benoît Nasr, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Juliette Lorang, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour OMNIUM FOR INDUSTRIAL EQUIPMENT

C. Speecke

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04522. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018977.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

IIIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 78.864.

L'an deux mil trois, le quatorze avril à 10.15 heures.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Isabelle Bressan, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale du conseil d'administration de la société IIIT S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

en vertu d'un pouvoir à elle conféré par décision du conseil d'administration prise en sa réunion du 7 avril 2003,

le procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Que la société IIIT S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, ci-après «la Société», a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 novembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, n° 395 du 30 mai 2001,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 78.864.

II. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 50.000,- (cinquante mille euros), représenté par 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

III. Qu'aux termes de l'article 3 des statuts, le capital autorisé est fixé à un total de EUR 500.000,- (cinq cent mille euros), et le prédit article 3 des statuts, autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

IV. Que dans sa réunion du 7 avril 2003, le conseil d'administration a décidé de réaliser l'augmentation de capital en numéraire à concurrence de EUR 100.000,- (cent mille euros) par l'émission de 10.000 (dix mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune à souscrire et à libérer intégralement en numéraire par la société anonyme SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey (R. C. Luxembourg B 65.906), et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

V. Que le conseil d'administration a, dans sa réunion du 7 avril 2003, décidé de suspendre le droit préférentiel de souscription des actionnaires actuels de la société, en vertu de l'autorisation qui lui est donnée dans le cadre du capital autorisé, aux termes de l'article 3 des statuts.

VI. Que les 10.000 (dix mille) actions nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement par la société anonyme SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., préqualifiée, par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 100.000,- (cent mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation d'une attestation bancaire.

VII. Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital souscrit et libéré de la Société est fixé à la somme de EUR 150.000,- (cent cinquante mille euros), représenté par 15.000 (quinze mille) actions existantes d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, intégralement libérées.

Le Conseil d'Administration a décidé de modifier par conséquent, le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société qui devra désormais être lu comme suit:

«Le capital social est fixé à EUR 150.000,- (cent cinquante mille euros), représenté par 15.000 (quinze mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, intégralement libérées.»

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés tel que modifié, avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de ladite loi.

Frais, évaluation

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente réunion, est évalué à EUR 2.400,- (deux mille quatre cents euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Bressan, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, vol. 17CS, fol. 41, case 9. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 30 avril 2003.

T. Metzler.

(019612.3/222/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

IIIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 78.864.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 30 avril 2003.

Signature.

(019615.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 80.775.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 avril 2003***I. Nominations statutaires**

L'Assemblée Générale constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 avril 2002, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2004:

- Monsieur Raymond Kirsch, président,
- Monsieur Jean-Claude Finck, vice-président,
- Monsieur Gilbert Ernst, administrateur.

II. Nomination du Réviseur d'Entreprises

L'Assemblée Générale constate que le mandat du Réviseur d'Entreprises SORE INTERNATIONAL, S.à r.l. (anciennement ARTHUR ANDERSEN S.A.) a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG S.A. pour un terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2004.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05778. – Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018995.3/1122/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

G & J HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 86.444.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06037, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

STELLA TRUST LUX S.A.

Signature

(019389.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

LEVEN GESTION INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11-13, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 19.481.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le quatorze avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Grégoire Gilfriche employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg;

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de AUREL LEVEN GESTION, société de droit français ayant son siège social établi au 66, rue Pierre Charron, F-75008 Paris;

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. Que la société anonyme LEVEN GESTION INTERNATIONAL S.A., (la «Société»), société anonyme ayant son siège social aux 11-13, avenue Emile Reuter à Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 19.481, a été constituée le 9 juin 1982 sous la dénomination de SYNALGEST INTERNATIONAL S.A. avec publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 20 septembre 1982; les statuts ayant été modifiés le 26 mars 1990, 12 janvier 2000 et 27 mars 2002 par actes notariés publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations respectivement les 12 mai 1990, 16 mars 2000 et 19 avril 2002.

II. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 172.500,- (cent soixante-douze mille cinq cents euros) représenté par 1.500 (mille cinq cents) actions nominatives, d'une valeur nominale de EUR 115,- (cent quinze euros), intégralement libérées.

III. Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société LEVEN GESTION INTERNATIONAL S.A.

IV. Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société, avec effet au 14 avril 2003,

V. Que son mandant déclare, expressément et irrévocablement:

- Qu'il prend à sa charge l'actif et le passif, connu et inconnu, de la Société, dont il est désormais investi en conséquence de la présente déclaration et qu'il réglera tout passif éventuel de la Société,
- Qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux éventuels de la Société,
- Que l'activité de la Société a cessé,
- Qu'il donne décharge pleine et entière à tous les Administrateurs et au Commissaire aux comptes de la Société,
- Qu'il est procédé à l'annulation des actions, toutes nominatives, et à la clôture du registre des actionnaires de la Société,
- Que, dès le 14 avril 2003, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée,
- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans, à son ancien siège social.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Gilfriche, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, vol. 138S, fol. 81, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2003.

J. Elvinger.

(019114.3/211/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

NG PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 49.833.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06264, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(019423.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

FLOSYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 76.109.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 7 mars 2003 que:

- Les administrateurs prennent acte de la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Olivier Dorier en tant qu'administrateur de la société en date du 7 mars 2003.

- Les administrateurs décident à l'unanimité de coopter avec effet immédiat Monsieur Armin Kirchner, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Monsieur Kirchner achèvera le mandat de son prédécesseur et sa cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2003.

Pour avis conforme

M. Kohl

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06154. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019171.3/805/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

MODERNAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 85.102.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06013, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société MODERNAC S.A.

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

(019150.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

MODERNAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 85.102.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires
tenue à Luxembourg le 31 mars 2003*

L'Assemblée Générale du 31 mars 2003 nomme au poste d'Administrateur:

- Monsieur Jan-Åke Porsgren, Président de AB AKADEMIKERFÖRSÄKRING, Malmö, Suède.

- Monsieur Bengt Nilsson, Directeur de AB AKADEMIKERFÖRSÄKRING, Stockholm, Suède.

- Monsieur Åke Lindström, Directeur de AB AKADEMIKERFÖRSÄKRING, Stockholm, Suède.

- Monsieur Lars Nordstrand, Président Directeur Général de MODERNA FÖRSÄKRINGAR, Stockholm, Suède.

- Monsieur Jan-Erik Svensson, Directeur des Risques et Assurances de MODERNA FÖRSÄKRINGAR, Stockholm, Suède.

- Monsieur Gunnar Roos, Partenaire de UNIVERSAL LIFE AB, Stockholm, Suède.

- Monsieur Tony Nordblad, Administrateur-délégué de SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l., Luxembourg.

Leur mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2003.

Monsieur Tony Nordblad est également nommé Président du Conseil d'Administration. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2003.

L'Assemblée Générale du 27 mars 2003 comme également ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, comme Réviseur d'Entreprise. Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2003.

Pour la société MODERNAC S.A.

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06011. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019149.3/682/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

CRISTALLINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 81.418.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 25 avril 2003 que:

- Les administrateurs prennent acte de la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Rolf Caspers, employé privé, né le 12 mars 1968, à Trier, Allemagne, demeurant à D-54296 Allemagne, Trier, 83, im Avelertal en tant qu'administrateur de la société en date du 7 novembre 2002.

- Les administrateurs décident à l'unanimité de coopter avec effet immédiat Monsieur Armin Kirchner, directeur de sociétés, né le 29 décembre 1967, à Jutphaas, Pays-Bas, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Monsieur Kirchner achèvera le mandat de son prédécesseur et sa cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2003.

Pour avis conforme

M. Kohl

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06150. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019175.3/805/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

COASTLINE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 80.738.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05818, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Le Domiciliataire

Signatures

(019465.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

COASTLINE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 80.738.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 17 avril 2003 que:

«Le terme des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes étant échu, l'Assemblée nomme à nouveau les administrateurs et commissaire sortants jusqu'à la réunion de l'Assemblée Générale statuant sur le résultat de l'exercice 2005, à savoir:

Administrateurs:

- M. José-Marc Vincentelli, employé privé, né le 9 juillet 1955 à F-Ajaccio et demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, Président;

- M. Raffaele Gentile, employé privé, né le 18 octobre 1950 à I-Salerno et demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, administrateur;

- M. Carlo Iantaffi, employé privé, né le 7 avril 1961 à I-Roma et demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

- M. Claude Weis, Comptable, né le 15 mars 1960 à L-Diekirch et demeurant professionnellement à 26, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Leur mandat s'achèvera avec l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2005».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Le Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05820. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(019466.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

**McKESSON INFORMATION SOLUTIONS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. McKESSON HBOC INTERNATIONAL, S.à r.l.).**

Capital social: 756.300,- USD.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 81.542.

Il résulte de la résolution écrite de McKESSON INFORMATION SOLUTIONS HOLDINGS LIMITED, étant le seul associé de la société McKESSON INFORMATION SOLUTIONS INTERNATIONAL, S.à r.l. (ci-après «la Société») qu'en date du 9 avril 2003:

a) les mandats des gérants Monsieur Nicholas Loiacono, directeur de sociétés, né à Michigan, Etats-Unis, le 29 septembre 1952, demeurant professionnellement à One Post Street 34th floor, San Francisco CA94104-5296, Etats-Unis, Monsieur William Howard Brennan, comptable, né à Wisconsin, Etats-Unis, le 26 janvier 1953, demeurant professionnellement à One Post Street 34th floor, San Francisco, CA94104-5296, Etats-Unis et Monsieur Leonard Martin Patterson jr, avocat, né en Californie, Etats-Unis, le 14 février 1939, demeurant professionnellement à One Post Street 34th floor, San Francisco CA 94104-5296, Etats-Unis étant venus à échéance, le seul associé décide de renommer avec effet immédiat les personnes prénommées en tant que Gérants de la Société pour un temps sans limitation de durée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2003.

Pour avis conforme

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Un gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06176. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019196.3/805/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

GRUPE STIC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 11, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 84.852.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 19 décembre 2002 que:

1. Décision a été prise d'accepter la démission des mandats d'administrateur de:

- Monsieur Sébastien Thibal, demeurant à L-9233 Diekirch, 12, avenue de la Gare,
- Monsieur Jean-Pierre Thibal, demeurant à L-9233 Diekirch, 12, avenue de la Gare,
- La société FALCOR LTD, avec siège social à Tortola, Road Town, BVI.

Décision a été prise d'accorder décharge pleine et entière de leurs mandats d'administrateur de la société avec effet au 19 décembre 2002.

2. Décision a été prise d'accepter la démission du commissaire aux comptes la société MS GESTION, avec siège social à L-9233 Diekirch, 14, avenue de la Gare.

Décision a été prise d'accorder décharge pleine et entière de son mandat de commissaire aux comptes de la société avec effet au 19 décembre 2002.

3. Décision a été prise de nommer en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- La société PALOMINO S.A. Société anonyme de droit luxembourgeois, demeurant établie et ayant son siège social à 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, RC Luxembourg B 77.010;
- la société MARBLE MANAGEMENT LTD, avec siège social à Tortola, Road Town, BVI Company Registrar (BVI) n°77.695;

- Monsieur Pierre Schmit, né le 16 février 1964 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

4. Décision a été prise de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire:

- Madame Danièle Martin, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, comme commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06001. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019547.3/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

**McKESSON INFORMATION SOLUTIONS HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée
unipersonnelle,
(anc. McKESSON HBOC HOLDINGS, S.à r.l.).
Capital social: 12.500,- USD.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 81.541.

Il résulte de la résolution écrite de McKESSON INFORMATION SOLUTIONS FINANCE, S.à r.l. (précédemment McKESSON HBOC FINANCE, S.à r.l.), étant le seul associé de la société McKESSON INFORMATION SOLUTIONS HOLDINGS, S.à r.l. (ci-après «la Société») qu'en date du 9 avril 2003:

a) les mandats des gérants Monsieur Nicholas Loiacono, directeur de sociétés, né à Michigan, Etats-Unis, le 29 septembre 1952, demeurant professionnellement à One Post Street 34th floor, San Francisco CA94104-5296, Etats-Unis, Monsieur William Howard Brennan, comptable, né à Wisconsin, Etats-Unis, le 26 janvier 1953, demeurant professionnellement à One Post Street 34th floor, San Francisco, CA94104-5296, Etats-Unis et Monsieur Leonard Martin Patterson jr, avocat, né en Californie, Etats-Unis, le 14 février 1939, demeurant professionnellement à One Post Street 34th floor, San Francisco CA 94104-5296, Etats-Unis étant venus à échéance, le seul associé décide de renommer avec effet immédiat les personnes prénommées en tant que Gérants de la Société pour un temps sans limitation de durée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2003.

Pour avis conforme

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Un gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06173. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019198.3/805/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

BENELUX TAXIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 218, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 24.165.

Procès-Verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 avril 2003

Présences:

- Maria Arminda Abreu Ferreira	349 parts sociales
- Jaime Antonio Gonçalves	483 parts sociales
Total des parts sociales présentes et représentées.	832 parts sociales

Ordre du jour:

1. Ajout d'un nouveau gérant technique
2. Nomination d'un Directeur Général

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du six avril deux mille trois, il a été convenu à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Changement de la huitième résolution de l'article V des statuts de la Société à responsabilité limitée de BENELUX TAXIS, S.à r.l.

En conséquence de ce qui précède, les associés décident de modifier la huitième résolution de l'article V des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Huitième résolution

Les associés décident de conférer la gérance comme suit:

- Monsieur Jaime Antonio Gonçalves, prénommé comme Gérant technique.
- Madame Maria Arminda De Abreu Ferreira épouse Gonçalves, prénommée comme gérante technique.

Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par leur signature individuelle.»

2. Nomination d'un Directeur Général

Est nommé Directeur Général: Monsieur Jaime Antonio Gonçalves, demeurant à L-5885 Hesperange 363, route de Thionville.

Aucun autre sujet n'étant à l'ordre du jour, les points susmentionnés sont approuvés et acceptés à la majorité.

Fait à Luxembourg, le 6 avril 2003.

M. A. Abreu Ferreira / J. A. Gonçalves.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00803. – Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019811.3/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

**McKESSON INFORMATION SOLUTIONS FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
(anc. McKESSON HBOC FINANCE, S.à r.l.).**

Capital social: 748.000,- USD.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 81.540.

Il résulte de la résolution écrite de McKESSON INFORMATION SOLUTIONS INTERNATIONAL, S.à r.l., étant le seul associé de la société McKESSON INFORMATION SOLUTIONS FINANCE, S.à r.l. (ci-après «la Société») qu'en date du 9 avril 2003:

a) les mandats des gérants Monsieur Nicholas Loiacono, directeur de sociétés, né à Michigan, Etats-Unis, le 29 septembre 1952, demeurant professionnellement à One Post Street 34th floor, San Francisco CA94104-5296, Etats-Unis, Monsieur William Howard Brennan, comptable, né à Wisconsin, Etats-Unis, le 26 janvier 1953, demeurant professionnellement à One Post Street 34th floor, San Francisco, CA94104-5296, Etats-Unis et Monsieur Leonard Martin Patterson jr, avocat, né en Californie, Etats-Unis, le 14 février 1939, demeurant professionnellement à One Post Street 34th floor, San Francisco CA 94104-5296, Etats-Unis étant venus à échéance, le seul associé décide de renommer avec effet immédiat les personnes prénommées en tant que Gérants de la Société pour un temps sans limitation de durée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 avril 2003.

Pour avis conforme
TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Un gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06171. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019200.3/805/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

AIG/LINCOLN SCHATZBOGEN LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Registered office: L-1469 Luxembourg, 61, rue Ermesinde.
R. C. Luxembourg B 87.577.

In the year two thousand two, the twentieth day of December.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared for an extraordinary general meeting of the sole shareholder of AIG/LINCOLN SCHATZBOGEN LUXEMBOURG, S.à r.l. (the «Company»), a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 174, route de Longwy in L-1940 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade & Companies Registry under the number B 87.577. The Company has been incorporated on 30 May 2002 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (Official Gazette).

AIG/LINCOLN WESTERN EUROPE (LUXEMBOURG), S.à r.l. (the «Sole Shareholder»), a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 174, route de Longwy in L-1940 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade & Companies Registry under the number B 81.833,

hereby represented by Nina Togouna, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in Berlin, on 13 December 2002,

which proxy, after having been signed *in variatur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. that it is the sole shareholder of the Company, and
- II. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to amend Article 10 of the articles of association of the Company, which shall be read as follows:

«Art. 10. Representation - Authorized signatories

In dealing with third parties, the board of managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the scope of competence of the board of managers.

Managers shall be designated as A managers or B managers.

The board of managers may delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents in which case the board of managers will determine the agent's responsibilities and his remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of one A manager and one B manager.»

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to transfer the registered office of the Company from its current address to 61, rue Ermesinde in L-1469 Luxembourg, effective as of 1st January 2003.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to accept the resignation of HALSEY, S.à r.l., with registered office at 174, route de Longwy in L-1940 Luxembourg, in its capacity as A manager of the Company, effective as of 1st January 2003.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period of time, effective as of 1st January 2003:

- Mr Christophe Gammal, economist, residing at 108, route de Mondercange, L-4247 Esch/Lallange, as an A manager of the Company, and

- Ms Kristel Segers, company director, residing at 174, route de Longwy, L-1940 as an A manager of the Company.

As a consequence of the above resignation and appointments, the Board of Managers of the Company is now constituted as follows:

- Ms Kristel Segers, A manager,

- Mr Christophe Gammal, A manager, and

- Mr Lance Bozman, B manager.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu pour une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique d'AIG/LINCOLN SCHATZBOGEN LUXEMBOURG, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87.577. La Société a été constituée le 30 mai 2002 par acte du notaire soussigné, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

AIG/LINCOLN WESTERN EUROPE (LUXEMBOURG), S.à r.l. (l'«Associé Unique»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.833,

ici représentée par Nina Togouna, avocate, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Berlin, le 13 décembre 2002.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. qu'il est l'associé unique de la Société, et

II. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'Article 10 des statuts de la Société, qui aura la teneur suivante:

«Art. 10. Représentation - Signatures autorisées

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Les gérants pourront être désignés en tant que gérants A ou gérants B.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc auquel cas le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

La Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle au 61, rue Ermesinde à L-1469 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2003.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'accepter la démission de HALSEY, S.à r.l., ayant son siège social au 174, route de Longwy à L-1940 Luxembourg, en tant que gérant A de la Société, avec effet au 1^{er} janvier 2003.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que gérantes de la Société, pour une période indéterminée, avec effet au 1^{er} janvier 2003:

- M. Christophe Gammal, économiste, demeurant au 108, route de Mondercange, L-4247 Esch/Lallange, en tant que gérant A de la Société, et

- Mme. Kristel Segers, directrice de société, demeurant au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en tant que gérant A de la Société.

En conséquence de la démission et des nominations ci-dessus, le Conseil de Gérance de la Société est désormais constitué comme suit:

- Mme. Kristel Segers, gérant A,
- M. Christophe Gammal, gérant A, et
- M. Lance Bozman, gérant B.

Frais

Le montant des frais pour le présent acte est évalué à environ EUR 1.500,-.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Togouna, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2002, vol. 16CS, fol. 39, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2003.

J. Elvinger.

(019678.3/211/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

PRORU II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125, rue d'Esch.

R. C. Luxembourg B 93.085.

STATUTS

L'an deux mil trois, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois PRONI INVEST S.A. établie et ayant son siège à L-4440 Soleuvre, 125, rue d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 66.571, ici représentée par Monsieur Nicolas Linden, employé privé, demeurant à L-6833 Biwer, 2, Haaptstrooss, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

PRORU II, S.à r.l.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a en outre pour objet la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier et mobilier par achat, vente, échange, apport, fusion, scission, location.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son propre objet ou le favorisent.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Soleuvre.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort, excepté aux héritiers réservataires et au conjoint survivant, requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2003.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

La société PRONI INVEST S.A., prénommée, cent parts sociales	100
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts ont été libérées intégralement en espèces et en conséquence la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (€ 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ainsi arrêtés, le comparant, unique associé de la société se considérant comme réunie en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

I.- Sont nommés gérants de la société:

- Monsieur Frank Bernard, employé privé, demeurant à L-4440 Soleuvre, 125, rue d'Esch.
- Monsieur Claude Baer, employé privé, demeurant à L-4330 Esch-sur-Alzette, 5, avenue des Terres-Rouges.

II.- Le siège social de la société se trouve à L-4440 Soleuvre, 125, rue d'Esch.

III.- Dans la gestion journalière, la société est engagée par la signature d'un des gérants.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête de présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Linden, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 avril 2003, vol. 888, fol. 10, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 mai 2003.

F. Kessler.

(019801.3/219/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

CARNEGIE FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 53.022.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06279, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2003.

B. Frèrejean / C. Piccini.

(019489.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

AVIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 36.207.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 mars 2003

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Vardis J. Vardinoyannis, armateur, demeurant 12A, Heroudou Attikou Street à Maroussi, Athènes, de Monsieur Georgios I. Prousanides, avocat, demeurant 12A, Heroudou Attikou Street à Maroussi, Athènes et de Monsieur Ioannis V. Vardinoyannis, homme d'affaires, demeurant à 12A, Heroudou Attikou Street à Maroussi, Athènes; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de MOORE STEPHENS, S.à r.l., ayant son siège social au 16, Allée Marconi à L-2120 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

- L'Assemblée décide à l'unanimité de ne pas dissoudre la société.

Luxembourg, le 25 mars 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03350. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019205.3/655/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

**GREVILLEA HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. RECCIOTTO HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 74.698.

L'an deux mille trois, le seize avril.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RECCIOTTO HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 74.698, constituée par acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 février 2000, publié au Mémorial, Série C n° 453 du 27 juin 2000.

La séance est ouverte à 11.50 heures sous la présidence de Madame Maria Dennewald, docteur en droit, demeurant à Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Madame le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Nadine Thoma, employée privée, demeurant à Oetrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Guy Streff, employé privé, demeurant à Bereldange.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale en GREVILLEA HOLDING S.A.
2. Adaptation des statuts suite à ce changement.
3. Divers.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que les quatre-vingt-dix-neuf (99) actions représentatives de l'intégralité du capital social de quatre-vingt-dix-neuf mille Dollars des Etats-Unis (99.000,- USD) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V) Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Madame le Président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de procéder au changement de la dénomination sociale de la société en GREVILLEA HOLDING S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'adapter l'article premier des statuts de la société au changement intervenu pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme luxembourgeoise, dénommée GREVILLEA HOLDING S.A.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 12.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Dennewald, N. Thoma, G. Streff, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, vol. 17CS, fol. 44, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2003.

P. Frieders.

(019165.3/212/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

**GREVILLEA HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. RECCIOTTO HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 74.698.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2003.

P. Frieders.

(019166.3/212/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

RAINER TRIERWEILER, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.
H. R. Luxemburg B 93.073.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausenddrei, den fünfzehnten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Gloden, mit dem Amtswohnsitz in Grevenmacher.

Ist erschienen:

Herr Rainer Trierweiler, Kaufmann, geboren in Trier (D) am 1. August 1965, wohnhaft zu D-54292 Trier, Zurmaier Strasse 66.

Welcher Komparent den unterzeichneten Notar ersucht die Satzungen einer von ihm zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Gesellschaftsform.

Der Komparent gründet eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, dem er den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Die Gesellschaft begreift anfangs einen alleinigen Gesellschafter der Inhaber der gesamten Gesellschaftsanteile ist; die Gesellschaft kann zu jeder Zeit mehrere Gesellschafter begreifen auf Grund von Gesellschaftsanteilsabtretungen oder Schaffung von neuen Gesellschaftsanteilen, um dann wieder zur Einmanggesellschaft zu werden durch Vereinigung aller Gesellschaftsanteile in einer Hand.

Art. 2. Gegenstand.

Gegenstand der Gesellschaft ist der Betrieb und Vertrieb von Omnibussen, sowie Fahrzeughandel aller Art.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten, sowohl im Grossherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland, auszuführen.

Art. 3. Bezeichnung.

Die Gesellschaftsbezeichnung lautet RAINER TRIERWEILER, S.à r.l.

Art. 4. Dauer.

Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 5. Sitz.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Mertert.

Er kann durch einfachen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafter, je nach Fall, an jeden anderen Ort Luxemburgs verlegt werden.

Die Gesellschaft ist ermächtigt im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen und Verkaufsbüros zu eröffnen.

Art. 6. Gesellschaftskapital.

Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euro, und ist eingeteilt in fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile von je fünfundzwanzig (25,-) Euro pro Anteil.

Das Gesellschaftskapital wurde voll gezeichnet und vollständig und in bar eingezahlt von dem alleinigen Gesellschafter, dem Komplementen Rainer Trierweiler, Kaufmann, geboren in Trier (D) am 1. August 1965, wohnhaft zu D-54292 Trier, Zurmaiener Strasse 66, dem alle Gesellschaftsanteile zugeteilt wurden.

Die Summe von zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euro steht ab sofort der Gesellschaft zur Verfügung, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Art. 7. Änderung des Gesellschaftskapitals.

Das Gesellschaftskapital kann zu jeder Zeit, durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter, je nach Fall, abgeändert werden.

Art. 8. Rechte und Pflichten der Gesellschafter.

Jeder Gesellschaftsanteil gibt das gleiche Recht.

Jeder Gesellschaftsanteil gibt Recht auf eine Stimme bei allen Abstimmungen.

Der alleinige Gesellschafter hat alle Rechte und Befugnisse die die Gesellschafter auf Grund des Gesetzes und der gegenwärtigen Statuten haben.

Es ist einem jeden Gesellschafter sowie seinen Gläubigern und Rechtsnachfolgern untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder einen gerichtlichen Inventar derselben zu erstellen oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen welche die Tätigkeit der Gesellschaft beeinträchtigen könnten.

Art. 9. Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile.

Die Gesellschaftsanteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft die nur einen einzigen Eigentümer für einen jeden Anteil anerkennt.

Ist der Anteil eines Gesellschafters auf Grund gesetzlicher oder testamentarischer Erbfolge einer Mehrheit von Erben zugefallen, so haben die Erben spätestens sechs Wochen nach Annahme der Erbschaft eine gemeinsame Erklärung darüber abzugeben, wer von ihnen in Zukunft, während der Unzerteiltheit, das Stimmrecht für den gesamten Anteil ausüben wird.

Wenn die Nutzniessung und das nackte Eigentum eines Anteils zwei verschiedenen Personen gehören, so wird das Stimmrecht durch den Nutzniesser ausgeübt.

Art. 10. Übertragung der Anteile.

1. Übertragung im Falle des alleinigen Gesellschafters.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen ist frei.

2. Übertragung im Falle von mehreren Gesellschaftern.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Gesellschaftern ist frei.

Für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte, sei es unter Lebenden, sei es infolge Sterbefalls, ist die Einstimmigkeit aller Gesellschafter erforderlich; geschieht die Übertragung der Gesellschaftsanteile jedoch im Sterbefall an die Nachkommen in direkter Linie oder an den überlebenden Ehepartner, ist die Zustimmung der anderen Gesellschafter nicht erforderlich.

Im Falle wo die Übertragung der Gesellschaftsanteile der Zustimmung der anderen Gesellschafter unterliegt, steht diesen ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Gesellschaftsanteile zu, im Verhältnis ihrer bisherigen Gesellschaftsanteile. Falls das Vorkaufsrecht ausgeübt wird aber keine Einigung über den Verkaufspreis der Gesellschaftsanteile erzielt wird, berechnet sich der Verkaufspreis auf Grund der Durchschnittsbilanz der drei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren und, sollte die Gesellschaft noch keine drei Jahre existieren, auf Grund der Bilanz des letzten vorangegangenen oder zwei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren.

Art. 11. Tod, Entmündigung, Konkurs des Gesellschafters.

Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch die Entmündigung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit des alleinigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter.

Art. 12. Geschäftsführung.

Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet und verwaltet. Der oder die Geschäftsführer können Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse im Namen und für Rechnung der Gesellschaft zu handeln, einschliesslich das Verfügungsrecht, sowie das Recht die Gesellschaft gerichtlich oder aussergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer werden auf befristete oder unbefristete Dauer ernannt, sei es auf Grund der Satzung, sei es durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung.

In letzterem Falle setzt der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung, bei der Ernennung des oder der Geschäftsführer, ihre Zahl und die Dauer des Mandates fest; bei der Ernennung mehrerer Geschäftsführer werden ebenfalls ihre Befugnisse festgelegt.

Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung kann die Abberufung der Geschäftsführer beschliessen. Die Abberufung kann geschehen nicht nur für rechtmässig begründete Ursachen, sondern ist dem souveränen Ermessen des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung überlassen.

Der Geschäftsführer kann für seine Tätigkeit durch ein Gehalt entlohnt werden, das durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung festgesetzt wird.

Art. 13.

Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod oder das Ausscheiden des Geschäftsführers, ob er Gesellschafter oder Nichtgesellschafter ist.

Es ist den Gläubigern, Erben und Rechtsnachfolgern des Geschäftsführers untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder zum Inventar derselben zu schreiten.

Art. 14.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktionen keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind nur für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 15. Gesellschafterbeschlüsse.

1. Wenn die Gesellschaft nur einen Gesellschafter begreift, so hat dieser alleinige Gesellschafter alle Befugnisse die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt. Die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters werden in ein Protokollbuch eingetragen oder schriftlich niedergelegt.

2. Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung nur rechtswirksam wenn sie von den Gesellschaftern die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Jeder Gesellschafter hat soviel Stimmen wie er Gesellschaftsanteile besitzt.

Art. 16. Geschäftsjahr.

Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Inventar - Bilanz.

Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Fünf (5%) Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat. Der verbleibende Gewinn steht dem alleinigen Gesellschafter oder den Gesellschaftern zur freien Verwendung.

Art. 18. Auflösung - Liquidation.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 19. Schlussbestimmung.

Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Kompargenten auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes betreffend die Gesellschaften mit beschränkter Haftung.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 31. Dezember 2003.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzungen der Gründerkosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anerfallenen Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf eintausendeinhundert Euro (1.100,- €) geschätzt.

Gesellschafterversammlung

Sodann erklärt der alleinige Gesellschafter, handelnd an Stelle einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung, folgende Beschlüsse zu nehmen:

1) Der Sitz der Gesellschaft wird in L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig, festgesetzt.

2) Der alleinige Gesellschafter Rainer Trierweiler, ernennt sich selbst für eine unbestimmte Dauer zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft mit beschränkter Haftung RAINER TRIERWEILER, S.à r.l.

Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers verpflichtet.

Vor Abschluss der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar auf die Notwendigkeit hingewiesen die administrative Genehmigung zu erhalten zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Kompargenten, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns, Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: R. Trierweiler, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 avril 2003, vol. 523, fol. 4, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf stempelfreiem Papier auf Begehrt erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 5. Mai 2003.

J. Gloden.

(019785.3/213/160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

PINE GROVE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 43.118.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires
tenue à Luxembourg le 20 janvier 2003*

L'Assemblée Générale du 20 janvier 2003 renomme au poste d'Administrateur:

- Monsieur Kozo Tomita,
- Monsieur Juni Izumi,
- Monsieur Hiroki Mizumachi,
- Monsieur Yasuhiko Teranishi.

Leur mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 30 juin 2003.

L'Assemblée Générale du 20 janvier 2003 renomme également PricewaterhouseCoopers Luxembourg, comme Réviseur d'Entreprise. Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 30 juin 2003.

Pour la société PINE GROVE (LUXEMBOURG) S.A.

SINSER (EUROPE) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD05986. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019160.3/682/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

ING BELGIUM INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 49.080.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 5 avril 2003

Conformément à l'article 7 des statuts, le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Bruno Colmant, Administrateur-Délégué du CREDIT EUROPEEN, demeurant au 7, rue Philippe II à L-2340 Luxembourg, au poste de Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 5 avril 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03354. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019207.3/655/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

PICABO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 54.489.

—
Il résulte des procès-verbaux des Assemblées Générales Ordinaires tenues en date des 19 mars et 21 mars 2003 que:

- SANINFO, S.à r.l. avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, avec mission pour les comptes aux 31 décembre 1996, 31 décembre 1997 et 31 décembre 1998;

- StenGest, S.à r.l. avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, avec mission pour les comptes aux 31 décembre 1999;

- C. CLODE & SONS (IRELAND) LIMITED, avec siège social au 17, Percy Place, Dublin 4, Irlande, a été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, avec mission à partir des comptes aux 31 décembre 2000;

- M. Gérard Müller, économiste, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg et M. Diego Colombo, expert-comptable, demeurant au 9, Vicole delle Scuole, Montagnola, Suisse, ont été nommés administrateurs avec effet au 31 mars 2000;

- Le mandat de l'administrateur sortant M. Enrico Caltagirone, demeurant à Campione d'Italia, Corso Fratelli Fusina 2, Italie, a été reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2003, réf. LSO-AD05530. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019425.3/521/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

VENG LEI INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 62.062.

*Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration
tenue en date du 9 février 2003*

Transfert de siège social:

Par une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 9 février 2003, le Conseil d'Administration de la société VENG LEI INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., a décidé de transférer le siège social de la société en date du 52, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, à compter du 9 février 2003.
Luxembourg, le 9 février 2003.

Le Conseil d'Administration

R. Ho / D. Ho Alias Ho lu Tou / Ho lu Kai

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06102. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019221.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

**SIDL, SKOL INTERNATIONAL DEVELOPMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. UNIBRA S.A.H., Société Anonyme Holding).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 17.967.

L'an deux mille trois, le quatorze avril.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding UNIBRA S.A.H., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 17.967, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 décembre 1980, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 30 du 13 février 1981 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 31 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 784 du 26 octobre 2000.

L'Assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur André Kahn, administrateur de sociétés, demeurant à Kraainem (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Madame Annie Marechal, employée privée, demeurant à Schifflange.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pascal Krawczyk, employé privé, demeurant à Ludelange (France).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Abandon du statut de société holding pour devenir une soparfi.

2.- Modification de la dénomination de la société en SKOL INTERNATIONAL DEVELOPMENT LUXEMBOURG (en abrégé SIDL).

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'abandonner le statut fiscal de société holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 et de changer l'objet social de la société.

En conséquence de cette résolution, l'article quatre des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société en SKOL INTERNATIONAL DEVELOPMENT LUXEMBOURG, en abrégé SIDL.

En conséquence de cette résolution, le premier article des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de SKOL INTERNATIONAL DEVELOPMENT LUXEMBOURG, en abrégé SIDL.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Kahn, A. Marechal, P. Krawczyk, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, vol. 138S, fol. 78, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2003.

F. Baden.

(019293.3/200/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

SIDL, SKOL INTERNATIONAL DEVELOPMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 17.967.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(019296.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

G.E. CAPITAL FLEET SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2632 Luxembourg-Findel, 7, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 40.814.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 juin 1992, publié au Mémorial, Recueil C n° 514 du 10 novembre 1992.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00004, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(019347.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

G.E. CAPITAL FLEET SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2632 Luxembourg-Findel, 7, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 40.814.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 10 avril 2003

Il résulte de résolutions de l'associé unique en date du 10 avril 2003:

que décharge a été accordée au gérant, Monsieur Jean-Paul Biordi, demeurant à F-57190 Florange, 50, rue de la Centrale pour l'exercice de son mandat au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 28 avril 2003.

Pour G.E. CAPITAL FLEET SERVICES, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00003. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019345.2/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

LES AMIS DE PIRAJÁ, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

—
Etats Financiers au 31 décembre 2002

ACTIF	EUR	PASSIF	EUR
Actif circulant		Capitaux propres	
Créances.....	19,25	Avoir disponible au 1 ^{er} janvier 2002.....	291.113,53
Avoirs en banque et encaisse.....	282.374,79	Perte de l'exercice.....	- 10.143,34
	282.394,04		280.970,19
		Dettes.....	1.423,85
		Autres dettes.....	1.423,85
Total actif:.....	282.394,04	Total passif:.....	282.394,04

Etats des recettes et dépenses en 2002

DEPENSES	EUR	RECETTES	EUR
1. Dépenses projets.....	138.893,37	1. Recettes projets.....	47.420,45
2. Frais d'activités.....	4.707,90	2. Dons.....	71.615,39
3. Frais d'administration.....	10.579,95	3. Recettes activités.....	14.227,82
4. Frais financiers.....	61,14	4. Autres recettes.....	2.721,01
	154.242,36	5. Revenus financiers.....	8.114,35
			144.099,02
		Perte de l'exercice.....	10.143,34
Total:.....	154.242,36	Total:.....	154.242,36

Signature / Signature

Président / Tresorier

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2003, réf. LSO-AD05244. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019427.2/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

GESTION RTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 46.442.

—
Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06205, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 avril 2003.

Signature.

(019108.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

GESTION RTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 46.442.

—
Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06207, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 avril 2003.

Signature.

(019105.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

GESTION RTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 46.442.

—
Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06208, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 avril 2003.

Signature.

(019112.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2003.

IMAGE ONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 43, rue Alphonse München.
R. C. Luxembourg B 79.232.

M. Michel Ntambwe présente sa démission en tant qu'administrateur de la société IMAGE ONE à partir de ce jour avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26 mars 2003.

M. Ntambwe wa Ntambwe.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00345. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(019451.2/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

MOOG HYDROLUX, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.831.200,-.

Siège social: L-1112 Luxembourg, 1, rue de l'Acierie.
R. C. Luxembourg B 19.826.

EXTRAIT

Les comptes annuels au 30 septembre 2002 tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale des Associés, enregistrés à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00340, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2003.

Signature.

(019463.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

TEXACO LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1141 Luxembourg, 103, rue des Artisans.
R. C. Luxembourg B 4.427.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale du 8 janvier 2003

Nominations statutaires

Administrateurs

A l'unanimité, les actionnaires décident de renouveler pour un an, venant à expiration après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003, les mandats des administrateurs suivants:

- Martin Finnegan, Pembury Lodge, 28 Icklingham Road, Cobham Surrey, KT11 2NH Royaume Uni
- Michel Doyen, rue du Forestier 12, B-1410 Waterloo
- Rudy De Pauw, Begijnestraat 78, B-9201 Massemen
- John Lever, 6 Carlton Close, Edgware, Middlesex, HA8 7PY Royaume Uni.

TEXACO LUXEMBOURG

R. De Pauw / M. Doyen

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2003, réf. LSO-AC02934. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019467.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

DOMINION CAPITAL (EUROPE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 13.571.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
qui s'est tenue le 7 mars 2003 à 14.00 heures à Luxembourg*

4. L'Assemblée ratifie la nomination par le Conseil d'Administration du 7 novembre 2001 de Monsieur Yves Wallers, demeurant au 36, route de Longwy L-8080 Bertrange, au poste d'administrateur en remplacement de Madame Danielle Schröder, démissionnaire, dont il termine le mandat.

Cette résolution est adaptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2003, réf. LSO-AD05572. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019527.3/643/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2003.

INTERGAS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 60.176.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire
des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 23 avril 2003*

Monsieur De Bernardi Angelo, Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Madame Scheifer-Gillen Romaine sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2006.

Pour extrait sincère et conforme

INTERGAS EUROPE S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06255. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(019570.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

RADIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 16.654.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg*

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDITEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2008.

Pour copie conforme

RADIAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2003, réf. LSO-AD05152. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(019572.3/531/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

SOCIETE FINANCIERE PERCAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 39.498.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue le 12 février 2003 à Luxembourg*

L'assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat de Monsieur Guy Glesener, Monsieur Jacques Tordoor et Monsieur Etienne Gillet, administrateurs sortants, et de la société AUDITEX S.A., commissaire sortant.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2009.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2003, réf. LSO-AD05141. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(019574.3/531/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.
